

Canada
Province de Québec
Saint-René-de-Matane



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01 CONCERNANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09 »

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, que :

Le règlement numéro 2026-01, intitulé : « Règlement numéro 2026-01 concernant le code d’éthique et de déontologie de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, abrogeant le règlement numéro 2021-09 » a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026.

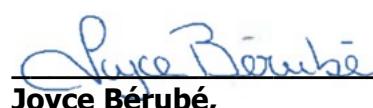
Le présent règlement poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité ;
- Instaurez des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décisions des élues et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement :

- Au bureau municipal, situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, durant les heures normales d'ouverture ;
- Au centre communautaire, situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane ;
- Sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://saintrene.ca>.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 13^e jour du mois de janvier 2026.



Joyce Bérubé,
directrice générale et greffière-trésorière